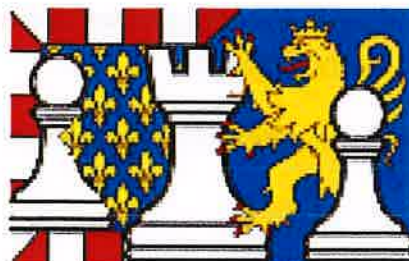


Championnat Interdépartemental d'échecs Jeunes de Franche-Comté

Les 10 et 11 février 2024



Ligue de Bourgogne
Franche-Comté des échecs

RÈGLEMENT

LIEU : Salle des fêtes – 5 place de la République - 90000 BELFORT

HORAIRES :

SAMEDI 10 FÉVRIER 2024

POINTAGE	de 9 h 45 à 10 h 30
RONDE 1	11 h 00
RONDE 2	14 h 30
RONDE 3	17 h 00

DIMANCHE 11 FÉVRIER 2024

RONDE 4	08 h 30
RONDE 5	11 h 00
RONDE 6	14 h 30
REMISE DES PRIX	17 h 00

Introduction : toute difficulté non prévue par le présent règlement ou touchant à son interprétation sera tranchée sur le champ par la Commission d'Appel en premier et dernier ressort (hormis tout problème relevant de la compétence exclusive de l'arbitre).

ARTICLE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES

1.1. Organisation

Le Championnat Interdépartemental d'échecs Jeunes de Franche-Comté a lieu à la salle des fêtes de Belfort les **10 et 11 février 2024**.

Il est qualificatif pour le Championnat de France Jeunes qui se déroulera du 14 au 21 avril 2024 à Agen.

1.2. Participation

Peuvent y participer les joueurs licenciés A dans un club affilié au sein d'un Comité départemental et de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté des Échecs.

Les joueurs doivent appartenir à l'une des 14 catégories jeunes de la FFE et être qualifiés par les Championnats départementaux de Franche-Comté ou être qualifiés d'office.

Toute dérogation, de quelque nature que ce soit (inscription de joueurs non qualifié-es, ...) devra faire l'approbation de l'organisateur avant son éventuelle mise en application.

1.3. Liste des tournois

Le Championnat est organisé en :

- ❖ 5 tournois mixtes ouverts aux joueuses et aux joueurs de chaque catégorie de U8 à U16 ;
- ❖ 5 tournois féminins uniquement ouvert aux joueuses de U8F à U16F ;
- ❖ 1 tournoi mixte regroupant les joueuses et joueurs des catégories U18 à U20 ;
- ❖ 1 tournoi exclusivement féminin regroupant les catégories U18F à U20F.

Dans chacun de ces tournois sont décernés les titres de :

- ❖ Championne et Vice-championne de Franche-Comté ;
- ❖ Champion et Vice-champion de Franche-Comté.

Pour les catégories U18F, U20F, U18 et U20, ces titres ne pourront être décernés qu'à des joueuses et joueurs ayant réellement participé à un tournoi Cadets / Juniors.

1.4. Nombre de rondes et système d'appariement

Le Championnat se joue en tournois de six rondes.

Les appariements se font au système Suisse. Si celui-ci n'est pas réalisable, en fonction du nombre de joueurs inscrits et pointés le jour du tournoi, on passe en système Toutes Rondes, puis, si nécessaire, au système Toutes Rondes en double ronde.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

2.1. Qualification

Le Championnat Interdépartemental d'échecs Jeunes de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté est ouvert à tout joueur appartenant à la catégorie d'âge en question sans qualification préalable en ce qui concerne les catégories U18F, U20F, U18 et U20.

Les autres catégories, de U8 à U16 et de U8F à U16F, sont réservées aux joueuses et joueurs qui se sont qualifiés par les phases départementales.

Le nombre de qualifiés, par département et par catégorie, est annexé au présent règlement.

Les joueurs qualifiés d'office au Championnat de France Jeunes sont qualifiés d'office au Championnat Interdépartemental d'échecs Jeunes de Franche-Comté de la même catégorie. Par conséquent, ils ne prennent pas de place qualificative au championnat départemental.

Les participant-es devront se présenter au pointage aux horaires prévus avant le début du Championnat Interdépartemental Jeunes.

2.2. Droits d'inscription

Les droits d'inscription s'élèvent à 5 € par joueur.

L'organisateur est chargé de collecter les droits d'inscription au moment du pointage des joueurs et de les transmettre à la Ligue Bourgogne-Franche-Comté des Échecs en fin de Championnat.

ARTICLE 3 : DÉSISTEMENT ET REPÊCHAGES

En cas de désistement d'un joueur qualifié, le repêchage doit être privilégié. Un joueur sera remplacé par un autre joueur issu du Championnat départemental correspondant. Les repêchages ne pourront s'effectuer au-delà de deux joueurs par département.

ARTICLE 4 : TOURNOIS

4.1. Règles et Cadence

Les tournois sont joués suivant les règles de la FIDE et de la FFE en vigueur à la date du championnat à la cadence de 50 minutes pour toute la partie avec ajout de temps de 10 secondes par coup, pour l'ensemble des catégories.

Les tournois sont homologués F.I.D.E. pour février 2024.

Par conséquent, les parties des joueurs ayant un classement supérieur à 1800 F ne sont pas comptabilisées pour leur ELO.

La nulle par consentement mutuel est interdite avant le 30^e coup.

4.2. Classement joueurs

Le classement des joueurs est établi d'abord au nombre de points.

Pour les *ex æquo* au "Système Suisse", le départage se fait en utilisant dans l'ordre :

- 1) Le Buchholz tronqué,
- 2) Le Buchholz,
- 3) La performance.

Pour les "Toutes rondes", le départage se fait en utilisant dans l'ordre :

- 1) Le Sonneborn-Berger,
- 2) La performance.

Il n'y aura pas de matchs de départage. Le classement de la grille américaine ou Berger sera retenu.

4.3. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture et la remise des prix auront lieu à 17H00. Les lauréats qui ne se présenteront pas à la cérémonie renonceront à leur récompense. Cependant, leur qualification est conservée.

Un trophée sera remis aux trois premiers de chaque catégorie et une médaille pour tous les autres participants.

ARTICLE 5 : ARBITRAGE

5.1. Choix des Arbitres

L'arbitre principal est M. Guillaume GERANDI, Arbitre Élite1, assisté de M. Benoît NOYELLES, Arbitre Open1.

Ils pourront être secondés par un ou plusieurs arbitres assistants.

5.2. Réclamation

Toute réclamation quant aux décisions des arbitres et/ou des organisateurs doit être adressée directement à la Commission d'Appel dont la composition sera affichée sur place.

La Commission d'Appel est composée de :

- ❖ La personne chargée de la direction de la compétition ou une personne la représentant ;
- ❖ La personne chargée de l'organisation ou une personne la représentant ;
- ❖ Une ou un représentant du corps arbitral en charge du tournoi.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant ou concernant, au premier chef, une personne qu'il ou elle encadre.

En cas de contestation de la décision d'un arbitre, la partie concernée doit être menée à son terme si le joueur souhaite poser une réclamation écrite *a posteriori*.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

6.1. Comportement des joueurs et des accompagnateurs

- ❖ Il est interdit de fumer dans l'ensemble des bâtiments.
- ❖ Les analyses sont interdites dans la salle de jeu (une salle est prévue à cet effet). Il est interdit aux joueurs d'aller en salle d'analyse pendant leur partie.
- ❖ La vente de littérature échiquéenne est interdite dans la salle de jeu. Elle peut l'être en dehors sous réserve de l'autorisation de l'organisateur.
- ❖ Il est recommandé d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte pendant les parties.
- ❖ Les téléphones portables, ainsi que tout dispositif connecté (tablettes, etc.), sont interdits dans la salle de jeu.
- ❖ D'une manière générale, les joueurs se doivent d'avoir une attitude convenable et conforme aux prescriptions de la "Charte du Joueur d'Échecs".
- ❖ Les parents et accompagnateurs, ainsi que les représentants des clubs, doivent se tenir hors des salles de jeu pendant les parties.
- ❖ Les joueurs, les parents et les accompagnateurs devront respecter les lieux mis à leur disposition.
- ❖ Tout abandon en cours de tournoi devra être signalé préalablement à l'arbitre principal et justifié à posteriori, sous peine de signalement au Directeur des titres et sanctions de la FFE.
- ❖ Tout contrevenant aux prescriptions de la Charte du joueur d'Échecs ou des règles du jeu sera exclu au 2^e avertissement oral, et un rapport disciplinaire sera envoyé à la Fédération Française des Échecs (FFE).

6.2. Droit à l'image

Pour la promotion du jeu d'échecs, le fait de participer à la compétition autorise l'association Belfort-Échecs, organisateur, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté des Échecs et les médias accrédités, à prendre des photos et des images des participants qui renoncent à leur droit à l'image.

Si toutefois un parent s'y oppose, il devra en faire part dès le début de la compétition à l'organisateur afin que celui-ci prenne les mesures nécessaires.

6.3. Normes sanitaires

Les consignes sanitaires fédérales en vigueur à la date du tournoi seront à respecter, de même que les éventuelles prescriptions préfectorales et municipales.

Dans le cas où le masque serait obligatoire ou conseillé, chacun-e devra avoir son propre masque. Dans le cas où le masque ne serait pas obligatoire, les participant-es seront toujours libres d'en porter un.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DE PARTICIPATION

L'inscription des joueurs au Championnat Interdépartemental d'échecs Jeunes de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté implique l'acceptation du présent règlement. La contestation de ce règlement ou son non-respect implique *de facto* l'exclusion du joueur fautif ou des joueurs du club s'il s'agit de son dirigeant.



Patrick LAUFERON
Président de la Ligue

Guillaume GERANDI
Arbitre principal



Christophe INFANTI
Président de Belfort-Échecs

ANNEXES CHAMPIONNAT JEUNES 2023 – 2024

ANNEXE 1 : Quotas de qualification pour le Championnat de France Jeunes du 14 au 21 avril 2024 à AGEN

ZID FRANCHE-COMTÉ

CATÉGORIES FÉMININES

U08F : 2 U10F : 2 U12F : 2 U14F : 1 U16F : 1

CATÉGORIES MIXTES

U08 : 4 U10 : 3 U12 : 3 U14 : 3 U16 : 3

ANNEXE 2 : Challenge des Clubs Jeunes de Franche-Comté

Le classement des clubs d'échecs est établi en prenant en compte les résultats des cinq premier-ères joueuses (au maximum) de chacune des 14 catégories (mixtes et féminines), selon le décompte suivant :

- ❖ 1^{er} : 5 points ;
- ❖ 2^e : 4 points ;
- ❖ 3^e : 3 points ;
- ❖ 4^e : 2 points ;
- ❖ 5^e : 1 point.

Le club le mieux classé en application de ce barème sera doté de la Coupe du vainqueur du Challenge des Clubs Jeunes de Franche-Comté.

